Pays de l'Ourcq
Communauté de communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la réunion du 07/10/2016 à 19h45
Espace Pierre Meutey - Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne

Étaient présents :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, MARY BICHBICH, VINCENT CARRE, NICOLLE CONAN, FRANÇOIS COSSUT, CHRISTINE DA SILVA, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, GERARD FOSSE, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, ISABELLE KRAUSCH, SEBASTIEN LASCOURREGES, JEAN-DENIS LIMOSIN, PASCAL MEHEUT, PHILIPPE MIMMAS, JEAN-LUC NOVAK, ROBERT PICAUD, ARNAUD ROUSSEAU, DANIEL SEVILLANO, PAUL THOMERET ET DOMINIQUE ZAZZERA.

Étaient présents sans voix délibérative :

MARIE-PIERRE RICHARD ET PASCAL SARAZIN.

Absents et ayant donné pouvoir :

CHRISTIAN BIENVENU À NICOLLE CONAN, JOSIANE CALDERONI À BERNADETTE BEAUVAIS, ANNIE CHASTAGNOL À GERARD FOSSE, FRANCIS CHESNÉ À JEAN-DENIS LIMOSIN, FRANCIS ELU À SEBASTIEN LASCOURREGES, ACHILLE HOURDE À MICHELE GLOAGUEN, YVES PARIGI À PIERRE EELBODE, FRANCINE THIERY À PASCAL MEHEUT ET DENIS WALLE À MARY BICHBICH.

Absents :

CLAIRE BANDINELLI, NADINE CARON, BERNARD LAQUAY, DANIEL NICOLAS, JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET, MARIE-CLAUDE ROBERT, CELINE VAN BEEK ET JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, C. KUNDOLFF, A. LAFFORGUE et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 28 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence. Il excuse MM. CHESNE, HOURDE, PARIGI et Mme BANDINELLI.

M. GARNIER rejoint l'Assemblée.

M. EELBODE propose d'élire M. MEHEUT comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE invite P. COURTIER à parcourir le compte-rendu de la précédente séance de Conseil communautaire et propose aux Conseillers de formuler leurs remarques sur ce compte-rendu.

En l'absence de remarque, il invite le Conseil à adopter le compte-rendu de la réunion du 1er juillet 2016.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose aux Conseillers de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté ci-dessous.

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
COMMANDE REMPLACEMENT DU ROBOT DE NETTOYAGE DE BASSIN DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE	HEXAGONE	5 289,87 €	05/07/16
ACTE D'EXECUTION AMENAGEMENT D'UN POINT D'ARRET DE CAR SUR LA COMMUNE DE MARCILLY – DECLARATION DE SOUS-TRAITANT CITEOS POUR LA FOURNITURE ET POSE D'UNE LANTERNE ET LE RACCORDEMENT DE L'ECLAIRAGE	WIAME VRD	2 730,00 € H.T. MAXIMUM	05/07/16
COMMANDE TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR DU BATIMENT PYRAMIDE	CITEOS	18 867,60 €	06/07/16
COMMANDE PRESTATION D'AGENCE DE VOYAGE POUR LE CONGÉ BONIFIÉ D'UN AGENT TERRITORIAL – ANNULE LA COMMANDE CD-PE/1409-2015 DU 14/12/15	LIBERTE VOYAGES NOGENT	3 004,00 €	07/07/16
BON DE COMMANDE SUR MARCHE FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	TAPIERO	4 406,40 €	08/07/16
COMMANDE REVISION DU PARC DE VEHICULES PEUGEOT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	GARAGE COULON	1 181,47 €	12/07/16
COMMANDE LOCATION D'UN AUVENT ET D'UN PODIUM DANS LE CADRE DU FORUM DES ASSOCIATIONS	PLEIN AIR EVENEMENT	1 491,34 €	18/07/16
COMMANDE MODIFICATION DE L'ÉVACUATION DU CONDENSAT ET DÉPLACEMENT DU GROUPE EXTÉRIEUR DE CLIMATISATION – SIÈGE COMMUNAUTAIRE	UTB	1 230,00 €	18/07/16
BON DE COMMANDE SUR MARCHE IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	LE REVEIL DE LA MARNE	3 985,00 €	18/07/16
BON DE COMMANDE SUR MARCHE DISTRIBUTION NON ADRESSEE DE SUPPORTS DE COMMUNICATION	GROUPEMENT LA POSTE/MEDIAPOST	1 446,20 €	18/07/16
AVENANT LOCATION ET MAINTENANCE DE COPIEURS NUMERIQUES MULTIFONCTIONS – AVENANT 1 – TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS DU GROUPEMENT APOGEE FRANCE/BNP PARIBAS LEASE GROUP A LA SOCIETE AM TRUST	GROUPEMENT APOGEE FRANCE/BNP PARIBAS LEASE GROUP	0,00 €	20/07/16
COMMANDE ABONNEMENT POUR 15 LIGNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE AVEC UN ENGAGEMENT SUR 24 MOIS ET LE RENOUVELLEMENT DE 10 TERMINAUX	BOUYGUES TELECOM	6 056,60 €	22/07/16
MARCHE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (1 AN) – LOT 1 : SYSTEMES DE TRAITEMENT D'AIR	ENGIE ENERGIE SERVICES-ENGIE COFELY 95800	1 013,00 €	22/07/16
MARCHE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (1 AN) – LOT 2 : INSTALLATIONS THERMIQUES	ENGIE ENERGIE SERVICES-ENGIE COFELY 95800	2 317,00 €	22/07/16
COMMANDE DEMOLITION PARTIELLE D'UN POSTE DE REFOULEMENT – ASSAINISSEMENT MARY-SUR- MARNE	EGB – RODRIGUES LEMOS	2 340,00 €	22/07/16
BON DE COMMANDE SUR MARCHE FOURNITURE LIVRAISON ET REPRISE DE BACS POUR LA COLLECTE DES DECHETS	PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS	6 331,85 €	29/07/16

CONTRAT DE CESSION SPECTACLE « LA COLONIE PENITENTIAIRE » - 19 NOVEMBRE 2016	ASSOCIATION THEATRE CARPE DIEM	2 300,00 €	01/08/16
COMMANDE CURSUS CERTIFIANT MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX	GROUPE MONITEUR	5 900,00 €	01/08/16
BON DE COMMANDE SUR MARCHE FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	TAPIERO	4 406,40 €	01/08/16
COMMANDE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE EAU CHAUDE SANITAIRE EN CHAUFFERIE DU POLE DE SERVICES	VEOLIA EAU CGE	4 548,56 €	02/08/16
COMMANDE FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER URBAIN POUR LE SITE PYRAMIDE	EQUIP'CITE	1 179,90 €	02/08/16
ACTE D'EXECUTION CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A CROUY-SUR-OURCQ – LOT 13 : CHAUFFAGE-VENTILATION – REFACTION	PECHON	-302,18 €	05/08/16
ACTE D'EXECUTION CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A CROUY-SUR-OURCQ – LOT 13 : CHAUFFAGE-VENTILATION – PENALITES	PECHON	33 756,70 €	05/08/16
COMMANDE COMMANDE D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES	MASTER PRO	1 122,00 €	10/08/16
COMMANDE FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER URBAIN POUR LE SITE PYRAMIDE – ANNULE ET REMPLACE LA COMMANDE REFERENCEE CK-PE/0846/2016 DU 02/08/16	EQUIP'CITE	3 598,15 €	17/08/16
COMMANDE ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE POUR LA MAISON DES ENFANTS	UGAP	2 228,50 €	17/08/16
MARCHE SUBSEQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – CINEMA PLEIN AIR DU 27/08/2016	MDS AUDIO	1 271,20 €	19/08/16
ACTE D'EXECUTION MAÎTRISE D'OEUVRE DANS LE CADRE DE L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU – AFFERMISSEMENT DES TRANCHES CONDITIONNELLES 1 ET 2 (RÉALISATION DES ELEMENTS DE MISSIONS ACT À AOR POUR LA 2ÈME ET 3ÈME PHASE DE RÉALISATION DES TRAVAUX)	CABINET MERLIN	54 575,18 €	24/08/16
BON DE COMMANDE SUR MARCHE FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	TAPIERO	4 406,40 €	30/08/16
COMMANDE MISE EN SERVICE D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE ET INTERNET ET FORMATION A L'UTILISATION DE LA PLATEFORME D'ADMINISTRATION – BATIMENT PYRAMIDE	SATELEC	2 016,00 €	07/09/16
MARCHE SUBSEQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE DU 23 SEPTEMBRE 2016	MDS AUDIO	3 252,65 €	19/09/16
COMMANDE TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR DU BATIMENT PYRAMIDE – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A LA COMMANDE DU 06 JUILLET 2016	CITEOS	2 152,50 €	23/09/16
COMMANDE FOURNITURE D'AUTOCOLLANTS D'INFORMATION SUR LE TRI SELECTIF	ISMD	2 521,00 €	23/09/16
COMMANDE RENOUVELLEMENT D'ARTICLES DE SPORT POUR LA PISCINE COMMUNAUTAIRE	PAPIER SARL	1 956,43 €	23/09/16

COMMANDE INSERTION D'ANNONCE RECHERCHE DE GENERALISTES ET PROMOTION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A CROUY-SUR-OURCQ ET DE LA PYRAMIDE	ANNONCES-MEDICALES	1 680,00 €	28/09/16
COMMANDE RENOUVELLEMENT D'ARTICLES DE SPORT POUR LES STAGES MULTISPORTS ET LES INTERVENTIONS SCOLAIRES	CASAL SPORT	1 679,31 €	30/09/16
COMMANDE TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR DU BATIMENT PYRAMIDE – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AUX COMMANDES DU 06 JUILLET 2016 ET 23 SEPTEMBRE 2016	CITEOS	3 480,00 €	30/09/16
BON DE COMMANDE SUR MARCHE FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	TAPIERO	4 406,40 €	30/09/16
COMMANDE FORMATION ET RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE POUR LES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE	SECURIFORM	1 150,00 €	05/10/16
MARCHE SUBSEQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – CONCERT DU 8 OCTOBRE 2016	MDS AUDIO	1 541,85 €	05/10/16
MARCHE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE JAIGNES ET TANCROU ET DU RENFORCEMENT EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE JAIGNES	ALPHA CONTROLE	5 565,00 €	05/10/16
MARCHE TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE PROTECTION AUTOUR DE LA CANALISATION DU PONT DE BELLE-CROIX À LIZY-SUR-OURCQ	CISE TP	2 780,00 €	05/10/16

41 actes d'un montant inférieur à 1 000,00 € H.T. chacun ont été signés, depuis le 2 juillet 2016, pour un montant total de 13.871,30 € H.T..

M. EELBODE propose le retrait de l'ordre du jour du point suivant, au Chapitre INSTITUTION,

Office de Tourisme Communautaire : désignation d'un membre titulaire du Comité de Direction en remplacement d'un membre démissionnaire

P. COURTIER rappelle qu'il s'agit de pourvoir le poste vacant depuis la démission, du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, de M. ROUGER, parti du Musée de la Grande Guerre. Elle ajoute qu'aucun remplaçant ne peut encore être indiqué, faute de réponse formelle des personnes pressenties.

M. EELBODE rend hommage à l'engagement de M. ROUGER et à l'important travail qui a été mené avec lui lors des événements du centenaire de la Bataille de la Marne en 2014.

M. EELBODE informe le Conseil que M. PARIGI lui a fait part de sa démission du Comité de Direction de l'Office de Tourisme. Il indique que la désignation de son remplaçant devra également être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil.

INSTITUTION

Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Marne Ourcq

M. EELBODE informe le Conseil qu'au cours de sa séance du 30 juin 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Marne Ourcq a lancé une procédure de modification des statuts du Syndicat, notamment en lien avec le projet de fermeture du Centre des Finances Publiques de Lizy-sur-Ourcq dès le 1er janvier 2017.

M. ROUSSEAU souligne que cette modification prévoit le déplacement du siège du Syndicat Mixte au siège de la Communauté de communes du Pays Fertois afin de faciliter la gestion du Syndicat et en particulier des régies d'avances et de recettes de l'Aire des gens du voyage, le Centre des Finances Publiques de La Ferté-

sous-Jouarre n'étant pas actuellement concerné par le schéma de réorganisation. La modification statutaire intègre en outre l'actualisation de différentes dispositions des statuts d'août 2004 compte tenu des textes en vigueur et de l'arrêté du 18 janvier 2005 (05-02) de M. le Sous-Préfet de Meaux portant représentation - substitution de la commune d'Armentières-en-Brie par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq suite à son adhésion.

M. EELBODE rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification a été notifiée aux collectivités adhérentes le 9 août 2016, les assemblées délibérantes des membres ayant trois mois pour se prononcer. Il invite alors le Conseil à se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Marne Ourcq.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Élection d'un délégué de la Communauté de communes suppléant au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne (S.MI.T.O.M.)

M. EELBODE rappelle au Conseil que le 16 mai 2014, le Conseil a élu ses représentants au Comité du S.MI.T.O.M. :

Titulaire Poste 1 : J.C. PIEQUET	Suppléant Poste 1 : S. BORNICHE
Titulaire Poste 2 : J. CALDERONI	Suppléant Poste 2 : B. BEAUVAIS
Titulaire Poste 3 : A. HOURDE	Suppléant Poste 3 : D. WALLE

Il invite alors le Conseil à procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant afin de remplacer Mme BORNICHE dont la démission de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale de la Commune de Congis-sur-Thérouanne a été acceptée par M. le Préfet de Seine-et-Marne.

Il précise que la Communauté de communes connaît actuellement des difficultés de communication avec le SMITOM, remarquant que ses représentants titulaires ne siègent plus au sein du Conseil communautaire, alors que certains sujets, comme celui des déchetteries, nécessitent de réels échanges en vue d'une résolution rapide.

M. CARRE remarque que les travaux menés cet été à la déchetterie d'Ocquerre ont réduit encore l'accessibilité et la fonctionnalité des lieux, ainsi que la capacité de circulation des véhicules et qu'il faut s'attendre, en conséquence, à de nouvelles décharges sauvages.

M. EELBODE confirme que c'est un gros problème dont les élus se rendent compte sur leurs communes, et qu'il est urgent que les délégués au SMITOM fassent remonter ces dysfonctionnements.

M. ROUSSEAU propose d'envoyer un courrier au Sous-Préfet de Meaux et aux forces de l'ordre afin de mettre en place un suivi plus coercitif concernant les dépôts sauvages.

M. EELBODE remarque qu'il a déjà surpris des personnes en flagrant délit. Identifiées et convoquées au Tribunal, ces personnes ne se sont pas présentées et n'ont jamais payé l'amende à la Commune. Il regrette que les décharges sauvages se multiplient alors que les élus tentent de mettre en valeur le territoire. Il souligne que sur d'autres territoires, l'extension des horaires d'ouverture des déchetteries et l'assouplissement des conditions d'accès entraînent de meilleurs résultats.

Mme BEAUVAIS remarque que le SMITOM teste actuellement, sur trois communes de son territoire, la gratuité d'accès pour les Communes.

M. FOSSE indique que la Commune de Lizy-sur-Ourcq ramasse les dépôts sauvages tous les vendredis, et qu'elle pourrait le faire tous les jours tant il y a.

M. EELBODE propose la candidature de M. LASCOURREGES au poste de suppléant vacant.

En l'absence d'autre candidature, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE fait état de l'absence répétée de M. HOURDE, Vice-Président du S.MI.T.O.M. Nord Seine-et-Marne, aux réunions de Conseil communautaire et du manque de retour concernant les doléances des élus du Pays de l'Ourcq. Il propose d'en tirer les conséquences éventuelles.

Création d'une Commission Spéciale Statuts

M. EELBODE remarque que compte tenu des compétences actuellement dévolues à la Communauté de communes dans le cadre de ses statuts et des dispositions légales et réglementaires, notamment celles de la Loi NOTRe, il est opportun de travailler à une révision des statuts.

P. COURTIER précise qu'il est proposé par conséquent de créer au sein du Conseil communautaire une Commission spéciale Statuts avec les modalités suivantes :

- la Commission est composée de 22 membres titulaires, un par Commune, chacun ayant un suppléant, élu de la même Commune,
- la Commission est présidée par le Président lui-même,
- les modalités de convocation et de fonctionnement sont identiques à celles des Commissions de travail.

M. EELBODE ajoute que la constitution de cette Commission pourra être actée au cours de la réunion de Conseil suivante.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE indique qu'il s'agit de créer un lieu de débat où chaque commune puisse être bien représentée, afin de faire travailler les élus ensemble dans la perspective des changements à venir.

FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire du Centre de Gestion de Seine-et-Marne et attribué au groupement SOFAXIS-CNP Assurances (période 2017-2020) et autorisation de signer la convention de Gestion avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne

M. GAUTIER rappelle au Conseil que depuis 2012, la Communauté de communes adhère au Contrat-Groupe du Centre de Gestion, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel pour les maladies et accidents de travail. Il ajoute que le contrat actuel du Centre de Gestion arrivant à son terme le 31 décembre 2016, le Centre de Gestion a lancé une nouvelle consultation pour la période 2017-2020, consultation à laquelle la Communauté de communes a adhéré.

M. GAUTIER souligne alors l'opportunité d'adhérer à la proposition du groupement SOFAXIS-CNP Assurances auquel le Centre de Gestion a attribué le marché suite à la la consultation et invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention de gestion qui prévoit le versement au Centre de Gestion de la contre-partie financière annuelle suivante : 26 € par agent CNRACL et 10 € par agent IRCANTEC.

A. BOURGEOIS explique alors que suite à cette nouvelle consultation, il y a une légère hausse des taux. En réponse à la question de Mme GARNIER, il indique que l'avantage de ce contrat négocié par le Centre de Gestion est qu'il répond aux risques spécifiques liés aux missions des fonctionnaires, qui ne sont pas toujours couverts par les contrats classiques.

M. EELBODE invite les maires à étudier ces contrats au sein de leur Commune.

A. BOURGEOIS remarque que plus l'effectif de la Commune est faible, plus il est intéressant de s'appuyer sur un contrat de groupe.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Zone d'activités de Grandchamp : Modification du cahier des charges de cession de terrains

M. GAUTIER informe le Conseil qu'en 1990, à la création de la zone d'activités de Grandchamp, le concessionnaire (la SESM devenue Aménagement 77) avait établi un cahier des charges de cession de terrain (C.C.C.T.), destiné à être annexé aux promesses et aux actes de cession de terrains sur la zone.

Il ajoute que le Conseil communautaire, au cours de sa séance du 1er juillet 2006, avait validé une actualisation de ce C.C.C.T. à la fin du traité de concession. Ce C.C.C.T. est divisé en trois Titres :

- Le Titre I détermine les prescriptions imposées aux utilisateurs des terrains. Il précise notamment le but de la cession, les conditions dans lesquelles la cession est consentie et résolue en cas d'inexécution des charges.
- Le Titre II définit les droits et obligations de la Communauté de communes et des constructeurs ou utilisateurs pendant la durée des travaux d'aménagement de la zone et de construction des bâtiments. Il fixe notamment les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées aux constructeurs.
- Le Titre III fixe les règles et servitudes de droit privé imposées aux bénéficiaires des cessions, des concessions d'usage et des locations à leurs héritiers ou ayant droit à quelque titre que ce soit, ainsi qu'aux propriétaires antérieurs qui auraient déclaré adhérer au cahier des charges par voie de convention avec la Communauté de communes. Il détermine notamment les conditions de la gestion des parties communes et ouvrages collectifs.

G. WAYMEL souligne l'opportunité, compte tenu des évolutions légales et réglementaires, d'apporter des modifications aux Titres I et II du C.C.C.T., le Titre III n'étant quant à lui pas modifiable, sans l'accord des différents propriétaires dans les conditions de majorité prévues par la Loi en matière de modification des règlements de lotissement.

M. EELBODE invite le Conseil à valider ces propositions de modification.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Création de postes pour avancement de grade

M. EELBODE invite le Conseil à créer des postes afin de permettre les avancements de grade au choix, sur sa proposition, de deux agents déjà en fonction :

- un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet
- un poste d'ingénieur principal à temps complet.

Il ajoute que les postes actuellement pourvus seront proposés ultérieurement à la suppression après promotion des agents concernés.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à délibérer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. GAUTIER informe alors l'Assemblée qu'il a rencontré une entreprise, actuellement implantée sur Vendrest, souhaitant s'installer sur la zone de Grand Champ afin de s'agrandir en restant sur le secteur.

M. EELBODE remarque l'importance de finaliser la commercialisation de la zone de Grandchamp, où il reste encore des surfaces libres.

CULTURE - TOURISME

En l'absence de M. PARIGI, M. EELBODE invite Mme GLOAGUEN à rendre compte des travaux de la Commission Culture - Tourisme. Mme GLOAGUEN présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Contrat Local d'Enseignement Artistique entre le Pays de l'Ourcq et le Ministère de la Culture (DRAC) : autorisation donnée au Président de signer la convention triennale 2016-2018

Mme GLOAGUEN rappelle au Conseil que le Contrat Local d'Enseignement Artistique (CLEA) destiné en priorité aux jeunes (3-18 ans) et d'une durée de 3 ans renouvelable, permet d'accueillir des résidences-missions de 4 mois en alternant les disciplines artistiques.

Elle souligne que suite à l'année de préfiguration, il convient de formaliser la convention triennale entre le Pays de l'Ourcq et l'État pour la mise en place de CLEA sur la période 2016-2018, l'État s'engageant à verser 24.000 € pour deux résidences-missions par an.

M. EELBODE souligne l'intérêt de cette démarche notamment vis à vis des publics scolaires. Il s'agit d'un travail en profondeur sur les futures forces vives du territoire.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Culture - Tourisme, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention pluriannuelle d'objectifs Communauté de communes du Pays de l'Ourcq - association Danses de l'Ourcq (2016-17 / 2018-19) : autorisation donnée au Président de signer la convention

Mme GLOAGUEN rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance, le 13 décembre 2013, le Conseil a validé la poursuite du partenariat avec D2O, sur les objectifs généraux suivants :

- Consolider les cours existants
- Renforcer le corps professoral
- Organiser et structurer l'école dans une démarche qualifiante.

Elle souligne que cette convention étant arrivée à terme, le Conseil est invité à autoriser le Président à signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec D2O pour la période 2016-17/2018-19, dans la continuité de la précédente convention, avec pour l'année 2016-17 les actions suivantes :

1. Enseignement
2. Battle

et le versement d'une subvention de 28.000 €.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Culture - Tourisme, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention pluriannuelle d'objectifs Communauté de communes du Pays de l'Ourcq - association École des Musiques Actuelles et Appliquées (2014-15 / 2016-17) : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°3 à la convention

Mme GLOAGUEN rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance, le 6 novembre 2014, le Conseil a validé la convention d'objectifs 2014-15 / 2016-17 entre le Pays de l'Ourcq et l'association EMAA sur les actions suivantes :

- Enseignement des musiques actuelles
- Diffusion
- Accompagnement.

Elle ajoute que par un avenant n°1 et un avenant n°2, ont été arrêtés les actions prévisionnelles ainsi que le montant de la subvention 2015-16.

Mme GLOAGUEN souligne alors que conformément à la convention, il convient de fixer par un avenant n°3, le programme d'actions retenu pour 2016-17 ainsi que le montant de la subvention qui y sera allouée.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Culture – Tourisme sur le programme d'actions et une subvention de 50.000 € pour 2016-17, ayant également souligné l'engagement et la motivation de cette association, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Projets culturels 2017 : autorisation donnée au Président de solliciter des aides auprès de l'État, de la Région et du Département

Mme GLOAGUEN propose au Conseil d'autoriser le Président à solliciter des aides auprès de l'État, la Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne pour l'ensemble des projets culturels de la collectivité prévus sur 2017.

M. EELBODE indique qu'un rendez-vous doit intervenir prochainement avec les services du Département afin de formaliser les termes du soutien financier du Département à la politique culturelle de la Communauté de communes. Il espère pouvoir annoncer cette bonne nouvelle au cours de la prochaine réunion de Conseil.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE rappelle le beau démarrage de saison avec la représentation théâtrale de grande qualité qui a eu lieu à Cocherel le 23 septembre dernier.

TRANSPORT – URBANISME

En l'absence de M. CHESNE, M. EELBODE propose au Conseil de parcourir le compte-rendu des travaux de la Commission.

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale Marne Ourcq : avis

M. EELBODE donne la parole à M. ROUSSEAU.

Celui-ci rappelle au Conseil que le 29 juin 2009, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Marne-Ourcq a décidé d'engager la procédure d'élaboration du SCoT, en révision du Schéma directeur de 1998, en fixant les objectifs et modalités de concertation à mettre en œuvre tout au long de la procédure.

Il souligne que le 30 juin 2016, le Comité Syndical a décidé d'une part, d'opter pour un DAC et de l'intégrer au SCOT Marne-Ourcq et, d'autre part, d'arrêter le projet de SCoT présenté sur la base des documents suivants :

- le rapport de présentation en 5 volets (un résumé non technique, un diagnostic stratégique, l'état initial de l'environnement, une évaluation environnementale et enfin les modalités de suivi)
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) décliné en 3 axes :
  - Faire de Marne-Ourcq un territoire attractif et dynamique dans l'ensemble des secteurs d'activité,
  - Favoriser l'urbanisation économe en espaces et en déplacements en s'appuyant sur l'armature urbaine du territoire,
  - Valoriser le patrimoine naturel au profit du développement du territoire.
- le Document d'Orientation et d'Objectifs qui est la traduction réglementaire du PADD.

M. ROUSSEAU souligne que ces documents sont en ligne sur le site internet de la Communauté de communes.

Il précise alors que ce projet a été notifié aux personnes publiques associées qui, conformément au Code de l'Urbanisme, disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis sur le projet et qu'à défaut de réponse dans le délai, l'avis est réputé favorable.

Il remarque que certains éléments restent à compléter ou à affiner et ajoute que l'ensemble de la procédure coûte beaucoup d'argent public.

Il explique que doit suivre une enquête publique menée par une Commission d'enquête, du 15 novembre à la fin de l'année et, qu'à l'issue de cette enquête, le Comité Syndical aura un mois pour effectuer des modifications, et le Préfet, aura alors deux mois pour rendre son avis. M. ROUSSEAU remarque qu'avant la date du 27 mars, les communes devront se mettre en conformité avec le SCoT, sinon elles passeront au Règlement National d'Urbanisme.

M. ROUSSEAU ajoute que, après le 1er janvier, le Conseil communautaire devra se prononcer sur la prise en charge d'une nouvelle compétence : la gestion de l'urbanisme, comprenant la mise en place d'un PLUI. Il indique ne pas être favorable, à titre personnel, à ce que les Communes délèguent à la Communauté de communes cette compétence.

Ayant salué le travail des élus autour du projet de SCoT, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. MEHEUT demande si les Communes doivent attendre que le Conseil communautaire se soit prononcé sur le PLUI avant de poursuivre le travail sur leur PLU.

M. EELBODE remarque qu'à l'heure actuelle aucun élu local ne semble favorable au PLUI, dans la mesure où l'urbanisme est l'un des derniers domaines où les Communes peuvent encore avoir une action sur leur territoire.

M. ROUSSEAU ajoute qu'il appartiendra au Conseil communautaire de se prononcer sur cette question prochainement et que l'État, pour sa part, encourage ardemment le développement des PLUI. Il faudra donc que les communes renouvellent régulièrement leur volonté de rester en PLU dans les années à venir. Il ajoute que tout changement de périmètre intercommunal futur entraînera de facto le passage en PLUI.

Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Jaignes : avis

M. EELBODE rappelle au Conseil que la Communauté de communes est associée aux procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU) menées par ses Communes membres, en tant que personne publique associée.

Il informe alors le Conseil que le 15 juin 2012, le Conseil Municipal de Jaignes a prescrit une révision de son Plan d'Occupation des Sols valant élaboration de son PLU.

M. EELBODE souligne que le 16 juin 2016, le Conseil Municipal de Jaignes a décidé d'arrêter le projet de PLU de la Commune présenté comportant les éléments suivants :

- un rapport de présentation
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables décliné en 2 grandes orientations : Préserver et valoriser le caractère rural de Jaignes et, Améliorer la qualité de vie et encadrer le développement
- une Orientation d'Aménagement et de Programmation « Cœur de village »
- un Règlement.

M. EELBODE précise que ce projet a été notifié aux personnes publiques associées qui, conformément au Code de l'Urbanisme, disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis sur le projet et qu'à défaut de réponse dans le délai, l'avis est réputé favorable.

Ayant rendu compte de l'avis favorable rendu par la Commission Transport-Urbanisme, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur le projet de PLU de la Commune de Jaignes.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE poursuit le compte-rendu de la réunion de la Commission.

Concernant le projet Centre Bourg, il indique que la Communauté de communes a lancé une consultation en vue de retenir un bureau d'études chargé de l'étude sur le commerce local.

M. EELBODE regrette la difficulté de travailler avec la Commune de Lizy-sur-Ourcq et indique qu'une réunion est prévue le 10 octobre avec M. le Sous-Préfet et M. le Directeur Départemental des Territoires afin d'éclaircir les problèmes rencontrés. Il dit que si le projet ne peut se concrétiser du fait des blocages actuels, il faudra bâtir une alternative.

M. EELBODE remarque qu'il a été attristé par le courrier que Mme le Maire de Lizy-sur-Ourcq a adressé aux commerçants lizéens, expliquant que la Communauté de communes tardait à lancer l'étude sur le commerce. Il rappelle que sur cette étude, le Pays de l'Ourcq attendait de savoir si des financements de la Région étaient possibles.

Il dit qu'il a appris l'installation prochaine d'un nouveau médecin à Lizy-sur-Ourcq et questionne Mme CONAN. Mme CONAN dit qu'elle n'a pas d'information à ce sujet.

M. EELBODE indique que ce n'est pas ce qu'il a entendu. Il ajoute que contrairement à ce qui se dit, la Communauté de communes n'a pas pour volonté de dépecer le centre de Lizy-sur-Ourcq mais bien de travailler avec la Commune pour un projet servant l'ensemble du territoire. Il souligne qu'il ne peut laisser dire que la Communauté est contre la ville de Lizy-sur-Ourcq, d'où la nécessité de clarifier la situation.

Puis, M. EELBODE informe le Conseil qu'il a demandé un rendez-vous avec Mme PECRESSE au sujet de la ligne P du Transilien SNCF Meaux-La Ferté-Milon, afin de faire reconnaître le droit d'exister du territoire en Île-de-France.

M. ETIENNE indique qu'en tant que représentant de l'association AOUT, il a réagi dans un article à paraître dans La Marne. Il remarque que Mme PECRESSE n'a pas tenu ses engagements électoraux et rappelle qu'en ce moment, tous les jours, il y a des problèmes sur la ligne. Il affirme que l'association AOUT a l'intention d'aller très loin.

M. EELBODE ajoute que les élus ont été très patients, mais qu'il faut maintenant cesser d'être courtois et faire entendre haut et fort la voix du territoire, parce que le traitement n'est pas équitable.

M.EELBODE fait alors rapidement état de ce qui s'est passé au cours du dernier Conseil du Pays Fertois. Ne souhaitant pas intervenir dans un débat propre aux élus du Pays Fertois, il salue l'action de M. GEIST au sein du Syndicat Mixte Marne-Ourcq et notamment, au service du projet des Effaneaux. Il constate qu'aujourd'hui la Commune de Sainte-Aulde, comme celle de Chamigny, n'est plus représentée au sein du Comité Syndical de Marne-Ourcq, ce qui lui paraît être une faute politique.

AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

M. PICAUD présente le compte-rendu des travaux de la réunion.

Services publics d'eau potable et d'assainissement : approbation des rapports annuels 2015 du délégataire et du rapport annuel 2015 du Président sur le prix et la qualité des services

M. PICAUD rappelle au Conseil que conformément aux dispositions légales et réglementaires, les délégataires produisent chaque année à l'autorité délégante "un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service". Il remarque que l'examen de ce rapport doit être mis à l'ordre du jour d'une réunion de l'Assemblée délibérante qui en prend acte.

P. COURTIER présente alors rapidement les rapports 2015 établis par SAUR FRANCE, fermier du Pays de l'Ourcq, pour le service d'alimentation en eau potable et le service d'assainissement collectif des eaux usées.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. PICAUD présente ensuite au Conseil un rapport sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'année 2015. Pour chacun des deux services, ce rapport comprend en plus des éléments précisés par les fermiers, les indicateurs de performance du réseau, les informations sur le financement des investissements et les actions de coopération décentralisée, le cas échéant.

P. COURTIER en fait une synthèse rapide.

M. EELBODE invite le Conseil à approuver ces rapports.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Service public d'assainissement non-collectif : approbation du rapport annuel 2015 du Président sur le prix et la qualité du service

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, M. PICAUD présente au Conseil un rapport sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non-collectif 2015.

Il en fait une synthèse rapide puis invite le Conseil à l'approuver.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PICAUD poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission et fait le point sur les opérations en cours ou qui démarrent.

M. PICAUD informe le Conseil qu'en vue de préparer la réflexion à mener dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux intercommunalités, un courrier est adressé à l'ensemble des Maires avec un questionnaire permettant d'effectuer un état des lieux. Au vu des réponses, il proposera la mise en place d'un groupe de travail sur cette question.

M. PICAUD rappelle alors qu'afin de suivre le code couleur retenu au niveau national pour le tri sélectif, le Pays de l'Ourcq fournira désormais des bacs de collecte à couvercle jaune. Il remarque que des autocollants jaunes, rappelant les consignes de tri, seront posés prochainement sur tous les bacs existants à couvercle bleu, afin de sensibiliser les habitants au tri.

M. LASCOURREGES informe le Conseil qu'il assistera au Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique le 17 octobre. Il indique que les habitants du Plessis-Placy ont transmis à la Communauté de communes une pétition évoquant les problèmes de débit internet sur cette Commune. Il remarque que ce type d'initiative

aurait plus de portée si elle émanait de l'ensemble du territoire, et qu'il faut, en ce domaine, être soudés, car il est difficile de se faire entendre.

M. EELBODE indique qu'il a demandé un entretien au Président du Conseil Départemental notamment sur cette question ainsi qu'au Président du Syndicat Seine-et-Marne Numérique, M. LAVENKA.

Suite aux remarques concernant le programmation d'investissement pour la montée en débit sur le territoire voisin du Pays Fertois, M. ROUSSEAU souhaite que les élus du Pays de l'Ourcq veillent à ne pas entrer dans une logique d'opposition au Pays Fertois. M. EELBODE en convient et souhaite également que les élus restent solidaires sur les dossiers compliqués. Il souligne que contrairement aux engagements initiaux du Syndicat Seine-et-Marne Numérique, l'ordre d'adhésion n'a pas été respecté pour la réalisation des investissements et fait état d'interventions et de propos maladroits de la part de certains élus du Pays Fertois. Il conclut en rappelant qu'il est indispensable de maintenir un lien privilégié avec ce territoire voisin.

AFFAIRES SOCIALES - SANTÉ - SPORT

Mme GLOAGUEN propose un point sur les données de fréquentation des services et des actions communautaires dans le domaine de l'action sociale et du sport. Elle constate que le bilan de l'été est très positif, et que ces actions touchent un large public.

Au chapitre Santé, Mme GLOAGUEN indique que la Communauté de communes poursuit son travail de fond afin d'attirer des médecins au sein des équipements communautaires. Elle indique que la Communauté de communes a tenu un stand à l'Université à Bobigny à cette fin.

M. EELBODE ajoute qu'il a reçu le Dr CHASTAGNOL et le Dr STREITH et que cette dernière est intéressée par une installation au sein de la Pyramide. Il ajoute qu'il lui paraît opportun de faire appel à un cabinet de recrutement pour faire venir des médecins sur le territoire, au sein de la Maison de Santé et au sein de la Pyramide, et ce d'ici janvier. Il souligne l'importance de remplacer les médecins du territoire qui prendront bientôt leur retraite.

Stages d'initiation et de découverte sportives pendant les vacances scolaires : Grille tarifaire (actualisation)

Mme GLOAGUEN rappelle la mise en place de stages de découverte et d'initiation sportives pendant les vacances scolaires et propose d'actualiser la grille tarifaire de ces activités qui a été précisée et complétée le 13 mai 2015, en intégrant un tarif pour les stages de deux jours, pour répondre au cas particulier de ces vacances de la Toussaint, comme suit :

	Stage 2 jours		
Pour une même famille	1 enfant	2è enfant(*)	3è enfant(*)
Résident Pays de l'Ourcq			
Hors période estivale	20 €	17 €	14 €
Période estivale	28 €	24 €	20 €
Résident Hors Pays de l'Ourcq			
Hors période estivale	24 €	21 €	17 €
Période estivale	34 €	30 €	25 €

(*) inscrit sur le même stage

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. GAUTIER souhaite attirer l'attention des élus de Lizy-sur-Ourcq sur l'état des terrains de tennis de la Commune, en les informant que deux personnes se sont blessées cette semaine dans le cadre de leur pratique. Il redit l'urgence d'une intervention, dans l'attente de la réalisation de terrains de tennis couverts

par la Communauté de communes, d'ici la fin du mandat.

M. FOSSE indique qu'il n'y a aujourd'hui pas de crédit ouvert par la commune pour de tels travaux estimés à 40 000 €. M. GAUTIER invite la Commune à agir, rappelant que le représentant de la Fédération qui était venu il y a quelques mois avait indiqué que d'autres techniques pouvaient éventuellement être mises en œuvre pour un coût moindre.

M. EELBODE interpelle Mme CONAN pour connaître sa position. En réponse, elle confirme que la Ville n'a pas de ligne budgétaire pour les courts de tennis, et qu'elle a déjà dû abandonner la réfection de la cour d'école pour un montant de 20 000 €.

M. EELBODE trouve inquiétant que la Commune dispose de si peu de moyens, dans la perspective des gros projets à venir (projet AMI) ou, si il s'agit d'une décision politique, il souhaiterait qu'elle soit clairement assumée et exposée.

Mme CONAN remarque qu'à Lizy-sur-Ourcq, il n'y a que la moitié des habitants qui paient des impôts.

En réponse à M. FOSSE, M. GAUTIER indique que le club de tennis lizéen compte près de 150 adhérents.

M. EELBODE remarque qu'il y a de quoi être inquiet, si la Commune de Lizy ne peut assurer l'entretien de ses équipements municipaux, et qu'elle diminue également sa subvention à l'ASSAD, comme il l'a appris. Il indique que la Communauté de communes ne peut suppléer à toutes ces actions, et souhaite rencontrer prochainement les élus lizéens pour étudier ces questions.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier institutionnel

M. EELBODE informe le Conseil que la prochaine réunion du Conseil d'Administration du CIAS est programmée le 12 octobre et que les prochaines réunions de Conseil communautaire sont prévues les 4 novembre et 9 décembre 2016, ces deux dates seront confirmées.

Rendez-vous sportif

M. EELBODE fait état de l'organisation de deux semaines d'initiation et de découverte sportives à destination des enfants de 6 à 14 ans, lors des vacances de la Toussaint, avec au programme, athlétisme, badminton, bowling, futsal, handball, jeux du patrimoine, piscine, randonnée pédestre, tennis de table, thèque...

Rendez-vous culturel et touristique

M. EELBODE rappelle l'organisation par le Pays de l'Ourcq d'un concert rendant hommage à Erik Satie, le lendemain à 20h30 à Jaignes (Église Sainte-Geneviève). Ce concert interprété par l'ensemble FA7 sera précédé d'une visite de l'église animée par l'Office de Tourisme Communautaire.

Site Natura 2000 du Bois des Réserves, des Usages et de Montgé

M. EELBODE informe le Conseil qu'il a été questionné par la DDT sur la poursuite de la convention triennale d'animation du site Natura 2000 (désignant le Pays de l'Ourcq comme opérateur N2000 sur ce site) avec l'Etat pour la période 2017-2019. Il dit qu'il présentera ce point au Conseil au cours de sa prochaine séance.

Annonces diverses

Mme GARNIER fait état de sa recherche d'un employé communal pour un service hebdomadaire de 20 heures.

M. COSSUT indique qu'il est à la recherche d'une solution pour le remplacement de sa secrétaire de mairie en congé maternité du 15 février au 15 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 22h30.

Le secrétaire de scéance,

Pascal MEHEUT